

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 14 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le 31 mars deux mille vingt-deux, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine **JANODET** – Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Christine **JANODET**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Imène BEN CHEIKH – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Maribel AVILES CORONA – Alain GIRARD

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Seydi BA – Mylène DIBATISTA – Jinny BAGÉ – Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Yann GILBERT – Marilynne HERLIN – Renaud LERUDE – Malika LEMBA – Malikat VERA – Rhéra SIONIS-HASSOUNI – Brahim MESSACI – Noëline TANFOURI – Sylvain CAPLIER – Kathy GUERCHE – Philippe BOURIACHI – Nicole DURU BERREBI – Christophe DI CICCIO

**ETAIENT REPRESENTES**

- **Ramzi HAMZA** est excusé et représenté par Christine JANODET.
- **Thierry CHAUDRON** est excusé et représenté par Imène BEN CHEIKH.
- **Josiane DAUTRY** est excusée et représentée par Jean-François CHAZOTTES.
- **Florence AIT SALAH** est excusée et représentée par Brahim MESSACI.
- **Dahmane BESSAMI** est absent, non représenté.
- **Seydi BA** arrivera en retard et donne son pouvoir à Farid RADJOUH.  
Arrivée de Monsieur BA à 19h10.
- **Kathy GUERCHE** arrivera en retard et donne son pouvoir à Philippe BOURIACHI.  
Arrivée de Madame GUERCHE à 20h15 (à partir du point 7.5).

## **1- Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Maribel AVILES CORONA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

## **2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2022.**

*Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 février est adopté à la majorité.*

*1 abstention : Sylvain CAPLIER.*

## **3 - Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 4 juillet 2020 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.**

- Madame DURU-BERREBI demande des précisions sur les décisions numéros 22, 23, 24, 25, 26, 29 et 71.
- Monsieur MESSACI demande des précisions sur la décision numéro 23.
- Monsieur BLOURIACHI demande des précisions sur les décisions numéros 21, 71, 73, 76, 81, 83, 86, 87, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 101, 103, 105, 113 et 135.

## **4 - Communications de la Municipalité.**

Dimanche dernier a eu lieu le 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles.

Je redis ici ma satisfaction que le taux de participation sur notre ville atteigne 71% alors que l'abstention a considérablement frappé les derniers scrutins municipaux, départementaux et régionaux.

La gauche arrive en tête à Orly avec 55,25 % des suffrages exprimés, plaçant Jean-Luc Mélenchon devant Emmanuel Macron.

Le score de l'extrême droite, quant à lui, est plus bas sur notre ville que sur le plan national. Je félicite les Orlysiens qui ont démontré une fois de plus leur attachement aux valeurs de fraternité refusant ainsi le cortège de haine, racisme et islamophobie de l'ensemble des candidats d'extrême-droite.

Sur le plan national, Emmanuel Macron arrive en tête au niveau national avec 27,85% des suffrages exprimés, suivi de Marine Le Pen avec 23,15%.

Le 24 avril prochain aura lieu le deuxième tour. Mobilisons-nous pour faire entendre notre voix contre les idées de haine, nous devons faire barrage à l'extrême droite.

Quelques informations à présent :

- Tout d'abord, dans le domaine de la santé :  
Je suis très heureuse de vous annoncer que nous avons réussi à force d'obstination à recruter trois nouveaux médecins généralistes, un médecin vasculaire, un cardiologue, un dermatologue, et deux sages-femmes qui viennent s'ajouter au médecin généraliste en poste, au rhumatologue, à l'ophtalmologue, au cardiologue, à l'ostéopathe, au pôle infirmier et à nos dentistes. Je souhaite saluer le travail de Stéphanie Barré-Pierrel et de Céline Rouiller et ses équipes qui se sont fortement impliquées pour l'accès à une offre de santé complète et de qualité pour les Orlysiens.
- En concertation avec la communauté musulmane d'Orly, nous avons agrandi le carré musulman du cimetière Foch de plus d'une vingtaine de places. Je souhaite en profiter pour saluer ici les échanges de qualité que nous avons avec le Président de l'Association socio culturelle des Musulmans d'Orly et l'Imam, grâce à qui nous avons pu travailler efficacement sur ce dossier.
- Toute la semaine du 21 mars, nous avons fêté nos seniors lors d'un déjeuner croisière sur la Seine. Plus de 600 seniors ont découvert ou redécouvert lors de cette semaine ensoleillée les plus beaux monuments de Paris. La semaine s'est conclue en beauté par un bal dansant dans les salons de la Mairie durant lequel les seniors ont dansé toute l'après-midi.
- Le 6 avril, a eu lieu le forum de l'emploi et de la formation pour les 13-30 ans qui a réuni plus de 140 jeunes, dont des collégiens de Desnos et Dorval. La matinée était dédiée aux jeunes publics abordant les thématiques de la formation, avec la présence d'une grande diversité d'organismes de formation et l'intervention de professionnels de secteurs porteurs. Puis, l'après-midi était consacrée à un job dating en présence de nombreux recruteurs.
- Le 23 avril, les entrepreneurs ou porteurs de projets pourront rencontrer des experts de l'accompagnement de chez Citéslab entre 14h30 et 17h30 à la Maison des projets et du développement durable.
- Par ailleurs, je vous informe qu'en accord avec Yann VIENS, nous avons avancé la cérémonie de commémoration de la Journée de la Déportation, celle-ci tombait initialement le jour du deuxième tour des élections présidentielles. Nous nous retrouverons donc le 21 avril prochain à 11h au monument aux morts.

Bien évidemment, je ne peux conclure ces communiqués sans évoquer le drame humain qui est en cours aux portes de l'Europe avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie depuis le 24 février. Les meurtres de civils, les bombardements, la destruction des maisons, des immeubles forcent des milliers d'Ukrainiens à l'exil.

Vous le savez, la Ville s'est mobilisée en soutien aux déplacés ukrainiens en lien avec la Préfecture du Val-de-Marne.

Coordonnée au niveau départemental par la Préfecture du Val-de-Marne, l'action des villes est orientée vers l'offre de solutions d'hébergements pour les déplacés.

Ce soir, nous vous proposerons de voter une aide financière exceptionnelle du Conseil municipal d'Orly en solidarité et soutien aux victimes du conflit en Ukraine.

### **Résultats du vote des rapports :**

35 conseillers municipaux, dont 27 membres de la majorité et 8 membres de l'opposition.

Rappel de la composition des groupes d'opposition :

- Groupe AGIR : Noëline TANFOURI, Brahim MESSACI **2 x AGIR**
- Groupe ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE AVENIR : Philippe BOURIACHI, Kathy GUERCHE **2 x ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE AVENIR**
- Groupe POUR ORLY : Florence AÏT SALAH, Sylvain CAPLIER **2 x POUR ORLY**
- Non-inscrits : Nicole DURU BERREBI, Christophe DI CICCIO

#### **5-1 Aides en faveur de l'Ukraine.**

*Adopté à l'unanimité*

#### **6-1 Présentation du rapport d'activités 2021 de la ville d'Orly.**

*L'assemblée municipale a pris acte.*

#### **7-1 Garantie d'emprunt au profit de la société Valophis Habitat au titre de la réhabilitation de 60 logements, situés 8 à 12 allée Roland Garros (30 logements) et 19 à 23, rue Jean Mermoz (30 logements).**

*Adopté à la majorité*

*4 abstentions : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »*

#### **7-2 Garantie d'emprunt au profit de la société 3F Résidences au titre de la réhabilitation d'un hôtel en une résidence sociale de 74 logements -58 voie Nouvelle à Orly.**

*Adopté à la majorité*

*4 abstentions : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »*

#### **7-3 Fixation du taux des trois taxes directes locales pour l'année 2022.**

*Adopté à la majorité*

*4 abstentions : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »*

#### **7-4 Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) 2020 définitif.**

*Adopté à l'unanimité*

**7-5 Renouveau de la garantie d'emprunt au profit de l'Association ADEF Résidences.**

*Adopté à la majorité*

*4 abstentions : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »*

**8-1 Mise à disposition d'un véhicule de fonction au bénéfice du Directeur général des services pour nécessité absolue de service au titre de l'année 2022.**

*Adopté à la majorité*

*4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »*

**8-2 Modification du tableau des emplois permanents et des effectifs.**

*Adopté à l'unanimité*

**8-3 Revalorisation de la grille de rémunération des médecins du centre municipal de santé (CMS) d'Orly.**

*Adopté à l'unanimité*

**8-4 Adoption du Règlement Intérieur fixant les modalités de mise en place du télétravail pour les agents relevant de la Ville d'Orly, du CCAS et de la Caisse des Ecoles.**

*Adopté à la majorité*

*4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »*

**8-5**

**Création d'un comité social territorial commun à la ville, caisse des écoles et centre communal d'action sociale et d'une formation spécialisée au sein de ce comité.**

*Adopté à la majorité*

*4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »*

**Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social technique, maintien du paritarisme numérique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.**

*Adopté à la majorité*

*4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »*



### **9-1 Approbation de la charte d'insertion relative au NPRU d'ORLY.**

*Adopté à la majorité*

*4 abstentions : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »*

**9-2 Approbation de la Convention d'intervention foncière sur le SÉNIA entre l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF), les Villes d'Orly et de Thiais, l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, l'Établissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPAORSA) et la SEMMARIS – Modification de la CIF approuvée le 14 octobre 2021.**

*Adopté à la majorité*

*4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »*

*3 abstentions : 2 du groupe « Ensemble construisons notre avenir » et Nicole Duru Berrebi*

**9-3 Classement dans le domaine public de la voirie des parcelles cadastrées M 500 et M 501 (sentier des Rosiers).**

*Adopté à la majorité*

*4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »*

*1 abstention : Nicole Duru Berrebi*

**9-4 Convention entre la Ville d'Orly et le CLLAJ pour la mise à disposition et la délégation du droit d'attribution de logements dans la résidence jeunes actifs Résidétape et dans la résidence sociale ADEF.**

*Adopté à l'unanimité*

**9-5 Approbation du dossier de réalisation modificatif n°1 de la ZAC Pierre-au-Prêtre.**

*Adopté à la majorité*

*4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »*

*2 abstentions : Nicole Duru Berrebi et Christophe Di Cicco*

**10-1 Mise en place de la vidéo verbalisation.**

*Adopté à la majorité*

*5 votes contre : 2 du groupe « Agir », 2 du groupe « Pour Orly » et Philippe Bourriachi*

**10-2 Approbation du plan communal de sauvegarde.**

*Adopté à l'unanimité*

### **10-3 Concours des maisons et balcons fleuris – année 2022.**

*Adopté à l'unanimité*

### **10-4 Adhésion au Sigeif de l'EPT GOSB au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et de l'électricité.**

*Adopté à la majorité*

*4 abstentions : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »*

### **11-1 Modification du règlement unique des « dispositifs jeunes 16/30 ans ».**

*Adopté à la majorité*

*4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly »*

### **12-1 Convention de partenariat entre la ville d'Orly à travers son Centre Municipal de Santé et l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) des Saules-APF France handicap.**

*Adopté à l'unanimité*

### **12-2 Protocole d'accord fixant les modalités de prise en charge des vaccins dans les structures habilitées.**

*Adopté à l'unanimité*

### **12-3 Convention relative au fonctionnement du centre de vaccination d'Orly contre la Covid-19, année 2022.**

*Adopté à l'unanimité*

### **12-4 Protocole de peuplement et de partenariat avec ADEF concernant la résidence sociale 58 voie Nouvelle.**

*Adopté à l'unanimité*

## **Questions diverses**

Nous allons passer aux questions diverses.

**Monsieur Di Cicco, merci de poser votre première question.**

*Au sujet de la Boucherie sis Rue du commerce ORLY*

*Pouvez-vous nous donner des nouvelles ? Sur ce sujet, un article du Parisien, relais télé, polémique sur les réseaux sociaux, intervention de Monsieur le Conseiller Régional, Philippe BOURIACHI ici présent en défense du contrevenant. Sincèrement quelle image il est fait de notre ville celle d'un commerçant qui exerce illégalement et à sa guise ! En clair, à ORLY, chacun peut faire ce qu'il veut sans être inquiété, c'est le message que vous nous adressez. Nous avons entendu tout et n'importe quoi sur ce sujet, nous voulons comprendre le sujet et qu'il ne soit*

*laissé aucune place à l'incompréhension. Merci d'avoir l'obligeance de produire aux administrés via un courrier de votre main ou via le journal de notre commune ou par tous moyens utiles, les faits ainsi que copie du bail communal notamment les articles 5 et 18 que je vais relire à la table de ce Conseil :*

**Article 5. – Affectation des lieux loués**

*Le local loué est destiné à un usage commercial uniquement et pour exercer l'activité de commerce de boucherie classique-charcuterie-traiteur en PAD (prêt à découper) uniquement, sans rôtisserie.*

*Par le terme « boucherie classique », les parties entendent expressément une activité de boucherie proposant toutes les viandes habituellement proposées dans les boucheries et sans référence confessionnelle.*

*Il s'agit là d'une condition essentielle et déterminante sans laquelle la ville n'aurait pas consenti le présent bail.*

*Pour tenir compte des capacités du local et éviter toute nuisance pour le voisinage, l'activité de découpe et de préparation des pièces de boucherie ne saurait être exercée dans les locaux faisant l'objet du présent bail commercial. Celui-ci ne dispose en effet pas de laboratoire de préparation pour des pièces de boucherie entière. Par ailleurs, la mise en place d'une rôtisserie n'est pas autorisée si elle engendre des nuisances pour le voisinage. Tout changement de destination ou d'activité est soumis à la procédure de déspecialisation prévue par le code de commerce et donnera lieu, le cas échéant, à la passation d'un avenant au présent bail – et sous réserve de conformité avec le règlement de copropriété le cas échéant.*

**Article 18. – Cession – sous-location**

*Le locataire ne pourra céder son droit au présent bail ou sous-louer les lieux en dépendant, en tout ou en partie, sans le consentement exprès du bailleur sous peine de nullité des cessions et sous-locations consenties au mépris de cette clause, et même de résiliation des présentes.*

*Toutefois, il pourra, sans avoir besoin de ce consentement, consentir une cession du bail à son successeur dans le commerce, sous réserve qu'il respecte la destination prévue à l'article 5 du présent bail.*

*Ce que je vous demande c'est d'expliquer clairement à notre Assemblée et aux ORLYSIENS les raisons de votre incapacité à faire respecter un contrat, un bail communal, la loi, sans avoir recours à un cabinet d'avocat qui coute à la commune donc au contribuable Orlyisien 7500 Euros outre la nécessité d'aller jusqu'au procès (qui d'après mes sources se serait déroulé aujourd'hui) afin de faire en sorte que le contrevenant quitte les lieux ou se soumette aux conditions du bail en question. Si des contrats sont établis entre deux tiers, c'est pour que les contractants les respectent je pense que vous en conviendrez.*

*Si vos services, vos adjoints et conseillers en charge et missionnés sur ces questions ont une carence de compétence juridique, il convient de l'identifier, et le cas échéant de les former.*

*Si vous avez du mal à faire respecter la loi au sein de notre commune, il convient de déposer plainte, de faire appel au Préfet et de faire intervenir les forces de police.*

*Il me semble légitime que les Orlysiens comprennent où va leur argent et comment sont utilisés et gérés les deniers publics et ils me semblent important que vous répondiez précisément aux questions que nous vous posons.*

**Je donne la parole à M. Jean-François Chazottes pour la réponse.**



Talleyrand, qui était un maître en politique affirmait : « *Tout ce qui est excessif est insignifiant* », je vous invite mes chers(es) Collègues à méditer cette maxime car il semble que certains d'entre nous masquent le creux de leurs idées par une surenchère de propos insolents et diffamatoires tout à l'adresse de la Maire et de son équipe.

J'invite donc, ce soir, les Elus, et plus particulièrement ceux qui par leur parole ou par leurs écrits récents se sont égarés dans les caniveaux de la médisance, à s'extraire de la fange et à reprendre le chemin de la bienséance.

Il me semble opportun de rappeler que si le débat démocratique est une richesse... l'outrance est une impasse.

Concernant le fond de votre question, à savoir le bail commercial de la boucherie du Centre ancien, voici les éléments relatifs à la procédure en cours. Avant d'engager une action en justice à l'encontre du boucher, la ville a, bien entendu, tenté de dialoguer avec ce dernier. Cette médiation a été menée par Sana El Amrani, maire adjointe chargée de l'économie et du commerce, par les services de la ville et par moi-même à des temps différents et répétés. Cette démarche est restée vaine, le boucher restant sur ses positions. La ville a dès lors assigné le boucher en justice. L'audience d'ouverture de l'instruction s'est tenue devant le tribunal judiciaire de Créteil le 8 avril dernier. Je vous précise que lorsque les réseaux sociaux se sont enflammés comme vous le soulignez et que certains ont cru utile de souffler sur les braises, nous avons reçu le soutien de Mme la Préfète du Val-de-Marne mais également du ministre de l'Intérieur.

Quant à votre proposition de régler le problème en déposant plainte et en sollicitant l'intervention des forces de police pour non-respect d'une disposition d'un bail commercial, je me contenterai d'en sourire.

### **Monsieur Messaci, je vous remercie de lire votre première question.**

*Il nous est remonté par des parents que les taux d'encadrement au sein de nos centres de loisirs ne sont toujours pas respectés. Pour ex. mardi 15 mars, il semblerait qu'il y ait eu deux animateurs pour 71 enfants (scolarisés en primaire) lors de la pause méridienne au centre de loisirs R. Rolland, là où la loi prévoit un encadrement maximal de 18 enfants de + de 6 ans pour un animateur. C'est donc 35 enfants de plus que le maximum légal qui ont été pris en charge. Cela pose naturellement la question de la sécurité d'une part, qui ne peut pas être assurée dans de telles conditions, mais aussi la question de la mise en œuvre du projet pédagogique qui perd tout son sens. Pouvez-vous nous expliquer comment cette situation a-t-elle pu se produire ?*

### **Je passe la parole à Mme Ben Cheikh pour la réponse.**

La pause méridienne à Orly n'est pas déclarée comme un accueil de loisirs, aussi les normes d'encadrement diffèrent de celles du mercredi ou des vacances scolaires. Depuis 2014, la ville a défini la norme suivante : 1 pour 18 en élémentaire et 1 pour 14 en maternelle. A cela s'ajoute la présence d'un cadre d'animation détaché des groupes pour chaque site de restauration ainsi que des moyens supplémentaires pour accompagner des enfants en situation de handicap. En raison de la crise sanitaire, le service doit gérer de nombreuses absences nécessitant d'ajuster au quotidien les effectifs d'encadrement. Il est arrivé sur plusieurs sites et à différentes dates que le service n'ait pas pu réaliser les remplacements, faute d'agents à réaffecter.

**Monsieur Bouriachi, merci de lire vos 6 premières questions ensemble étant donné qu'elles ont trait au même sujet, à savoir l'installation d'une antenne 4G sur le site de la piscine Léon Truyns.**

1<sup>re</sup> question : la non transparence totale sur le projet.

*Pourquoi procéder à une telle méthode de la part de la nouvelle équipe municipale ?*

2<sup>nd</sup>e question : l'incohérence des décisions municipales.

*Vos services avaient-ils notamment connaissance de l'école maternelle Noyer Grenot à 80 mètres de l'installation de l'antenne ?*

*Le dossier de demande préalable a-t-il été étudié dans le détail ? (lieu d'implantation, mesures de fréquences, etc.)*

*Pouvez-vous nous fournir le rapport des mesures de fréquences réalisées avant le début des travaux ?*

*Pouvez-vous nous expliquer le terme « temporaire » indiqué dans la « Convention d'occupation temporaire... » ?*

*Aviez-vous pris en compte le couloir aérien qui passe juste au-dessus du complexe sportif Léon Truyns et donc les avions qui seraient passés à quelques dizaines de mètres du pylône ?*

3<sup>e</sup> question : le besoin réel de cette antenne.

*Quels sont les besoins et nécessités de cette antenne supplémentaire en tenant compte que notamment sur le site internet de Bouygues Telecom il n'est pas mentionné de zone blanche sur Orly que ce soit en 4 ou 5G ?*

4<sup>e</sup> question : Conseil de Quartier.

*JAMAIS LA CONSTRUCTION DE CETTE ANTENNE N'A ETE EVOQUEE, comme pour indiquer que ce sujet n'est pas important pour le Quartier Centre.*

*Nous pouvons alors penser que la légitimité de la présidence de ce Conseil de Quartier Centre peut-être remise en cause.*

*En effet, ses habitants et signataires de la pétition sont-ils démocratiquement représentés par un Conseil dont la volonté se situe entre « le besoin de cacher » ou « de ne pas en parler » ?*

*Va-t-il y avoir un remaniement de cette présidence pour non représentativité à informer les citoyens de son quartier ?*

*Les habitants sont encore dans l'attente d'une réunion d'informations promise par la Présidence lors du Conseil de Quartier Centre du 9 mars 2022 et restée sans suite et sans suivie.*

*Quand cette réunion aura-t-elle lieu en présence du Collectif ?*

*Avez-vous Mme La Maire, l'intention de recevoir les membres du Collectif afin d'échanger de façon honnête sur cette antenne ?*

5<sup>e</sup> question : le devenir de cette antenne.

*La Maire a-t-elle l'intention de modifier sa communication et sa transparence sur ce sujet précis, en portant enfin à la connaissance des Orlysiens/du Collectif le résultat de la négociation avec Bouygues Telecom ?*

*Existe-t-il aujourd'hui un nouveau lieu d'implantation ?*

*Si non, quelles sont les pistes envisagées ?*

*Les habitants à proximité auront-ils la chance d'être informés avant la réalisation des travaux de construction ?*

*Qui va prendre en charge le coût du déménagement vers le nouveau lieu d'implantation ?*

6<sup>e</sup> question : les réparations des dégâts de l'accident de chantier.

*La municipalité doit s'engager :*

*Sur le montant des frais pour la remise en l'état de toutes les détériorations effectuées par cet accident auprès de Bouygues Telecom.*

*Quel est le montant de ces réparations ? Par qui seront-elles prises en charge ?*

*Que cette remise en état soit faite à l'identique, avant les vacances d'été, afin que les Orlysiens puissent jouir de la terrasse et de la piscine qu'ils avaient financés il y a quelques temps.*

*Pouvez-vous acter officiellement ces engagements à l'ensemble des citoyens d'Orly avec notamment le montant associé ?*

### **Réponse de Christine Janodet.**

Monsieur Bouriachi, pour répondre à l'intégralité des 18 questions posées dans vos 6 questions, je vais être pragmatique et synthétique.

A la question de savoir pourquoi et comment la décision d'implanter cette antenne a été prise à cet endroit, je vais être transparente. C'est une erreur d'appréciation dont je porte seule la responsabilité.

A la question du devenir de cette antenne, j'ai réuni les représentants de Bouygues Telecom à qui j'ai indiqué que l'antenne ne serait pas installée à cet endroit et à qui j'ai demandé de la retirer dans un délai le plus rapide possible. Bien entendu, tout cela aux frais de l'opérateur qui a également à sa charge la réparation de l'espace vert endommagé.

A la question de l'information des riverains, sachez que dès le conseil de quartier Centre du 9 mars, mon cabinet a communiqué avec deux habitants dont l'un s'est proposé d'être le relais des informations auprès de ses voisins. Mme Roselyne Charles Elie Nelson, membre du conseil d'école Noyer Grenot, a également informé la communauté éducative. Suite à ma réunion du 5 avril avec Bouygues Telecom, mon cabinet est de nouveau revenu vers ces deux habitants comme je m'y étais engagée. Suite à ma décision de ne pas installer cette antenne, la réunion proposée lors du Conseil de quartiers est devenue caduque.

A la question de la légitimité de la présidence du Conseil de quartiers, et donc la légitimité de Madame Aviles Corona, je vous rappelle que cette dernière a été élue par les Orlysiens puis désignée sur la délégation de la présidence du Conseil de quartiers. La majorité municipale, que je conduis, est scandalisée par vos propos, indignes d'un élu de la République, infâmant pour les Orlysiens dont vous remettez en cause le vote. Maribel, je te renouvelle toute ma confiance.

### **Monsieur Di Cicco, merci de poser votre deuxième question.**

*Question N° 2 : Boulangerie, Rue du commerce ORLY.*

*Vous avez été incapable de fournir les bilans et comptes de résultats de cette entreprise locatrice d'un local appartenant à notre commune afin que l'on puisse valider le chiffre d'affaire moyen que nous déclare le preneur, nécessaire à l'évaluation du remboursement du préjudice qu'il a pu subir.*

*Cela m'a conduit à saisir (ce coup si dans les temps) le TA de MELUN, afin de faire casser le rapport que votre Majorité et votre Opposition ont voté à l'unanimité, en date du 10 Février 2022 dernier sauf ma collègue Madame DURU BERREBI qui s'est abstenue et moi qui ai voté contre.*

*Ici à ORLY pour être entendu, il faut saisir les tribunaux, j'aurai tant aimé plus d'écoute de votre part Madame Le Maire.*

*Franchement, Madame Le Maire, fournir un ticket de caisse pour justifier d'un Chiffre d'affaires, pensez-vous cela suffisant pour prendre une décision et voter un*



*rapport demandant 12432 Euros (2072 x 6) de remboursement et garantir à notre contribuable que l'argent public est justement et correctement utilisé ?*

*Sur le fait que le preneur, exploitant, ait été contraint de fermer 6 jours ce local appartenant à notre commune pour cause d'inondation liée à la casse d'une canalisation a priori mal entretenue, qu'il faille dédommager ce dernier, que les choses soient très claires il y a 0 sujet.*

*Ma réponse est oui, je voterai pour, une fois que ce commerçant nous aura fourni les éléments comptables adéquats et nécessaires pour étude et fixation par notre assurance de la somme à dédommager.*

### **Je passe la parole à Sana El Amrani pour la réponse.**

Monsieur Di Cicco, à ce jour, nous n'avons pas été notifié de votre recours. Dans cette attente, sachez tout d'abord que lors du Conseil municipal du 10 février, le rapport proposé concernait l'autorisation donnée à Madame la Maire de signer le protocole transactionnel avec les Epis d'Or. A ce jour, ce protocole n'a toujours pas été signé. En effet, nous sommes toujours en attente de l'attestation du comptable de la société relative au chiffre d'affaires déclaré à l'appui des tickets de caisse.

### **Monsieur Messaci, merci de poser votre deuxième question.**

*Une sortie au Futuroscope de Poitiers est organisée par une classe de l'école Romain Rolland et financée pour partie par l'entreprise Mc Donald.*

*Existe-il une contrepartie en termes de publicité ? Si oui, n'y voyez-vous pas une contradiction entre la finalité éducative que prône la ville, et les objectifs mercantiles de cette entreprise dont le modèle est basé sur l'exploitation et la précarisation de milliers de salariés en France (dont beaucoup d'étudiants), et la malbouffe proposée par cette enseigne qui est responsable, dans son modèle, pour partie, d'une augmentation vertigineuse de l'obésité en France ?*

### **Madame Ben Cheikh va vous répondre.**

La sortie au Futuroscope est un projet pédagogique qui relève de la responsabilité complète de l'Education nationale. Les sources de financements le sont également. La ville n'a donc pas à intervenir ou porter un avis sur les financements obtenus. Via la Caisse des écoles, la ville a financé ce projet à hauteur de 870 €.

### **Monsieur Bouriachi, merci de poser votre deuxième question.**

*D'après nos informations vous avez décidé de créer une Police Municipale et une dizaine d'éducateurs de rue pour septembre 2022, je vous félicite d'avoir repris la proposition de la liste Ensemble Construisons notre avenir que j'ai eu l'honneur de conduire. Pouvez-vous nous dire l'effectif alloué à cette police municipale, seront-ils armés, quid ASVP allez-vous leur permettre de passer en PM ?*

### **Réponse de Christine Janodet.**

Monsieur Bouriachi, effectivement nous réfléchissons à la mise en œuvre d'un dispositif de tranquillité publique reposant sur un service municipal chargé de faire respecter les pouvoirs de police du maire et sur une équipe de médiation sociale. A cette heure, nous sommes en phase d'évaluation des besoins. Je constate que



bien qu'il soit question d'un service public à destination de la population, vous ramenez cela à vous et uniquement à vous. C'est bien dommage.  
Mais si vous attribuer la paternité de tout et de rien sur cette ville, est source de satisfaction pour vous, grand bien vous fasse.

**Monsieur Di Cicco, merci de poser votre troisième question.**

*Question 3 : Le Pti Marché*

*Ce commerce a ouvert il y a plus d'un mois, aucune publicité sur ce bel endroit, qui plus est à l'initiative de deux Orlysiens de la commune.*

*Que font vos services économiques, que fait l'adjoint en charge du commerce, que fait l'adjoint de quartier ?*

*Promouvoir et mettre en lumière nos entrepreneurs doit être une priorité et en toutes circonstances.*

**Madame El Amrani va vous répondre.**

Monsieur Di Cicco, le projet d'installation de ce commerce a connu beaucoup d'avaries et la ville n'a été prévenue officiellement de son ouverture qu'après le début de son activité. Madame la Maire, Jean-François Chazottes, Thierry Chaudron et moi-même avons rendu visite au Pti Marché. Un article de présentation de ce commerce est prévu dans le prochain Orly notre ville à paraître en mai.

**Monsieur Caplier, merci de poser votre troisième question.**

*Citoyenneté jeunesse et sport : l'accès des classes au centre équestre a été annulé en début d'année scolaire. Est ce qu'il va reprendre pour permettre aux classes, notamment ULIS, d'y accéder ?*

**Monsieur Hamide Kermani va vous répondre.**

Depuis octobre 2021, les activités au centre équestre ont été effectivement réduites en raison d'absences exceptionnelles et prolongées d'agents et de postes d'apprentis non pourvus. Des recrutements sont en cours et il est prévu d'augmenter le nombre d'apprentis en charge de l'encadrement pour la rentrée prochaine. Dès que l'équipe sera au complet, les activités individuelles et l'accueil des groupes ou de classes reprendront normalement.

**Monsieur Bouriachi, merci de poser votre troisième question.**

*Pourquoi en 10 ans, les médiathèques ont perdu 5 postes (personnel parti et jamais remplacé) plus 4 autres postes vacants depuis plusieurs mois alors que les horaires d'ouvertures ont été augmentés et que les animations ne cessent de croître ?*

**Madame Besniet va vous répondre.**

Vous avez dû mal comprendre les propos qui vous ont été rapportés. Les médiathèques n'ont pas perdu 5 postes. L'effectif reste constant. 3 postes font l'objet d'une procédure de recrutement : un directeur de la lecture publique et de la documentation, un responsable des médiathèques et un agent de bibliothèque

en postes vacants et un autre agent de bibliothèque dans le cadre d'un remplacement. Comme vous le remarquez, les horaires d'ouverture ont été élargis et les animations ont été de qualité. J'en profite pour remercier les agents de leur engagement.

**Monsieur Di Cicco, merci de poser votre quatrième question.**

Question 4 : Liquidation de la Sabrina, vente du Fonds de Commerce, et Reprise de Bail.

*Comment comptez-vous maîtriser l'installation d'un nouveau commerce de bouche à l'endroit dans le cadre du projet de redynamisation commerciale du Centre Ancien et Historique d'ORLY la promotion et la valorisation des commerces et des métiers de bouche.*

*Pour votre information, le fonds de commerce est à vendre, les offres à déposer par tout preneur avant le 17 avril à la barre du Tribunal de commerce de Créteil, le bail date de 2016, il reste deux ans à couvrir et ce commerce demande un certain nombre de travaux par le nouveau preneur pour ne serait-ce que remettre la cuisine aux normes.*

*Le propriétaire est le même que pour les murs de la charcuterie, du moins ce qu'il en reste, tellement le local est délabré, non entretenu, pour l'avoir visité à plusieurs reprises ayant fait une proposition au propriétaire de rachat des murs. Situé juste en face de la Sabrina, la commune a préempté semble-t-il. Pour y faire quoi ? on ne sait pas, je vous laisse nous le dire ?*

*Plus les années passent, plus le centre d'Orly se dégrade Madame la MAIRE et le sujet semble vous échapper.*

*Manifestement vous semblez patauger avec la politique commerçante de la ville.*

*Vecteur d'idées je suis toujours prêt à vous y aider dans le cadre de mon mandat d'élu et à aider vos équipes encore faudrait-il que vous écoutiez ce que votre conseil a à vous dire et que vous respectiez nos mandats respectifs et nos personnes ce qui fera l'objet de ma 5<sup>ème</sup> question.*

**Madame El Amrani va vous répondre.**

Décidément, les mauvaises informations sont légion. Concernant la Sabrina, la liquidation du fonds est en cours. Ce commerce fait partie de l'un des trois périmètres de veille foncière inscrits dans la convention d'intervention foncière signée entre la ville et l'Epifif. Tout comme le charcutier auquel vous faites référence et dont le local est en cours d'acquisition à l'amiable. Ce qui sera sans doute le cas pour la Sabrina également mais nous n'en sommes pas à ce stade.

**Monsieur Messaci, merci de poser votre quatrième question.**

*Concernant l'accès des associations orlysiennes aux salles de convivialité, plusieurs problèmes se posent pour elles. D'abord, le fait d'imposer un coût de 35 euros après le premier prêt de salle gratuit contrarie grandement la capacité de réunion de celles et ceux qui font vivre, par leurs actions, le contrat social local. Si nous comprenons que les salles ne peuvent pas toutes être prêtées de la même manière à toutes les associations, il n'en demeure pas moins important de définir des critères qui facilitent l'accès de nos salles aux associations qui développent le bien vivre ensemble partout sur notre commune, et plus particulièrement dans nos quartiers populaires.*

*D'autre part, il apparaît de plus en plus difficile pour les associations d'avoir accès à un créneau ? Quelle en est la raison ?*

*Enfin, il est répondu aux associations qui désirent se réunir régulièrement qu'aucune asso. ne dispose de salles pour des permanences, or il apparaît que plusieurs asso disposent pourtant bel et bien des permanences régulières. Comment cela est-il possible ? Quel en est le cadre ?*

**Madame Besniet va vous répondre.**

Les associations qui souhaitent disposer de salles voient leurs demandes quasiment toujours satisfaites. Sauf celles qui s'y prennent le jour pour le lendemain. Pour ce qui est des permanences, à ce jour, aucune association n'a formulé de demande à laquelle nous n'aurions pas répondu. Seul le DAL nous a sollicités pour un local à temps plein. Local que nous n'avons pas à disposition.

**Monsieur Bouriachi, merci de poser votre quatrième question**

*Circulation rue Jean Jaurès Orly entre rue Noyer Grenot et rue de la Paix Stationnement alterné 16 et 1 du mois des véhicules restent des journées entières du mauvais côté de stationnement cela pose des problèmes de circulation camion de poubelles ne pouvant pas circuler, des altercations entre les automobilistes quand il y a des voitures des deux côtés en même temps. Est-il envisagé de rendre cette rue en sens unique, si non quels moyens allez-vous mettre en place pour rendre la vie plus paisible aux riverains ?*

**Réponse de Christine Janodet.**

Monsieur Bouriachi, la présidente du Conseil de quartiers Centre s'est déjà emparée de cette question. Un comptage de véhicules a eu lieu. Il n'a pas permis de démontrer la nécessité d'une mise en sens unique. Nous demandons une attention particulière aux ASVP sur ce secteur pour faire respecter l'alternance du stationnement.

**Monsieur Di Cicco, merci de poser votre cinquième question.**

*Question 5 : Nom et coordonnées des élus de la minorité dans le NJO*

*Madame la Maire, nous avons été élus par un certain nombre de suffrage, certes pas par la majorité, mais élus au service et au conseil des Orlysiens de tous les Orlysiens.*

*Pourriez-vous s'il vous plait avoir la gentillesse de faire apparaître nos noms prénoms coordonnées (tel, mail) dans le journal de la ville avec nos collègues de la majorité, comme vous le faites d'ailleurs et à juste titre sur le site internet de notre commune et comme vous le faites pour l'ensemble des élus représentant votre majorité ?*

*Majorité, Minorité pour reprendre les termes de mon Collègue Philippe BOURIACHI nous sommes tous au service des Orlysiens.*

**Réponse de Christine Janodet.**

Monsieur Di Cicco, encore une petite erreur de votre part, mais nous vous pardonnons. Il n'y a ni les coordonnées téléphoniques ni les courriels de la majorité ou de l'opposition sur le site internet de la ville. Les coordonnées ne sont pas non

plus sur le journal municipal. Feu NJO n'existe plus depuis 2010. Notre journal municipal s'appelle maintenant Orly notre ville.

**Madame Tanfourri, merci de poser votre cinquième question.**

*A l'heure de la reprise des expulsions (fin de la trêve hivernale depuis le 31 mars dernier), quels sont les enseignements que tire la ville des années précédentes et quelles mesures correctives envisagez-vous afin d'atteindre l'objectif zéro expulsion à Orly ?*

**Réponse de Christine Janodet.**

Je vais vous relire la réponse déjà donnée au dernier conseil du 10 février 2022. L'objectif commun de la ville et des bailleurs est qu'il n'y ait aucune expulsion. C'est bien le rôle que nous avons donné à la commission des impayés et de prévention des expulsions qui met tous les acteurs autour de la table afin de proposer un accompagnement aux locataires en difficultés. Malheureusement, les locataires qui ne répondent ni aux sollicitations du CCAS ni à celles des bailleurs, font l'objet, au bout de plusieurs mois voire des années d'une expulsion. Sachant que dans cette période, si le locataire réagit, la procédure est stoppée.

**Monsieur Bouriachi, merci de poser votre cinquième question.**

*Nous déplorons que les membres de la minorité municipales n'ont pas été conviés le 25 mars au Bal des séniors organisé par la municipalité, pensez-vous que l'année prochaine vous pourriez remédier à cette anomalie ?  
Quel a été le prix total du banquet croisière des séniors 2022, combien de convives ont-ils participé ?*

**Réponse de Christine Janodet.**

Le banquet croisière a rassemblé 602 personnes, toutes pleinement heureuses de ce moment de convivialité de grande qualité, parfaitement organisé par le CCAS. La dépense s'élève à 65000 euros.  
Concernant le bal, les seniors se sont inscrits. Vous pouviez y venir. Est-ce que l'année prochaine, je vous inscris sur mon carnet de bal ?

**Monsieur Di Cicco, merci de poser votre sixième question.**

Rassemblement au stade Georges Méliès :  
*Dicte cite 94 Citoyen : « Dans la nuit du 20 au 21 Février 2021, il était 3 heures du matin ce dimanche lorsque la police est intervenue au complexe sportif Beltoise d'Orly après avoir été appelée pour tapage nocturne. Bilan : 60 verbalisations, 5 interpellations et 2 blessés : 1 agent et 1 invité blessé à la tête par un tir de LBD ».*  
*De source policière, une centaine de personnes s'étaient retrouvées dans l'ancien stade Méliès et les agents de POLICE ont essuyé des jets de projectiles en arrivant, alors que les invités prenaient la fuite dans les rues avoisinant le complexe sportif.*  
*Madame La Maire en séance municipale du 1<sup>er</sup> Avril 2021, je vous interpellais sur ces faits qui ont eu lieu, EN PLEIN COVID, EN PLEIN CONFINEMENT, au sein du club house servant à l'ASO section foot, situé dans la tribune du stade Jean Pierre BELTOISE, elle-même située dans l'enceinte du parc Méliès, au sein d'un*



*équipement public appartenant à notre commune, donc sous votre RESPONSABILITE.*

*Un an après, sans réponse claire et précise de votre part mes questions restent les mêmes : Qui était à l'initiative de ce rassemblement ?*

*Comment et auprès de qui les organisateurs se sont procurés les clés d'un équipement public ?*

*Vous m'avez répondu en séance du 1<sup>er</sup> avril avoir déposé plainte et qu'une enquête était en cours.*

*Un an après Madame Le Maire d'Orly, aurez-vous le courage d'assumer vos responsabilités, de dire à la table de ce Conseil où en est l'enquête, quel en est son résultat, et le cas échéant quelles sanctions vous avez pris envers le, la, les contrevenants qui ont donné les clés de cette tribune aux organisateurs de cette soirée défiant les directives de l'Etat, votre arrêté municipal de confinement et nous fournir les preuves de vos actions ?*

### **Monsieur Chazottes va vous répondre.**

Monsieur Di Cicco, le club house où s'est déroulée cette fête clandestine est un local municipal mis à disposition de l'ASO par convention. A ce titre, comme nous l'a rappelé le commissariat, la ville n'est pas responsable des faits qui s'y déroulent et notre plainte n'a pas été prise en compte, la justice considérant que nous n'avons pas d'intérêt à agir. Pour autant, la ville a mené une enquête administrative et les agents salariés à la fois de l'ASO et de la ville ont été reçus. L'enquête a été menée par les services de Police. Des auditions ont eu lieu. Le dossier a été transmis au Parquet de Créteil dont la décision n'est pas encore connue.

**Conformément au règlement intérieur du conseil municipal, au bout de 30 minutes, Madame la Maire a arrêté la séquence de questions diverses.**

\*\*\*\*\*

### **Vœu du conseil municipal d'Orly pour le maintien d'un service public de qualité dans les gares de la ligne C du RER.**

CONSIDERANT la réorganisation de SNCF Transilien visant à créer « une nouvelle offre de services » en gare, notamment sur la ligne C du RER à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

CONSIDERANT l'impact de cette décision qui supprimera définitivement la présence humaine en gare des Saules et Pont de Rungis qui se retrouveront sans aucune présence en gare et sans guichet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7,

CONSIDERANT l'impact de cette décision qui supprimera définitivement la présence humaine les soirs dès 20 heures et les week-end en gare d'Orly-Ville,

CONSIDERANT que ces mesures sont contraires à l'amélioration du service public, qu'elles impactent directement la sécurité des Orlysiens et des biens au sein des gares,

Le Conseil Municipal d'Orly

DEMANDE à la SNCF de renoncer à sa réorganisation interne,

DEMANDE à Ile-de-France Mobilités et la SNCF de maintenir la présence humaine et les guichets en gare qui participent à la qualité de service et à la sécurité des biens et des usagers du service public.

**Le Vœu est adopté à l'unanimité.**

**Vœu du conseil municipal d'Orly pour le renforcement et l'élargissement du bouclier énergie au bénéfice des Orlysiens.**

CONSIDERANT la progression exponentielle et incontrôlée des prix de l'énergie et des fluides qui touche l'ensemble du pays et fragilise les Orlysiens,

CONSIDERANT la politique volontariste menée par la Ville d'Orly en matière d'aides sociales via son CCAS, guichet unique des aides à l'énergie de l'État, du Département et du SIPPEREC,

CONSIDERANT la mobilisation et l'action de la ville d'Orly pour soutenir les publics fragilisés par la crise en accentuant l'accompagnement social à destination des familles orlysiennes,

CONSIDERANT que le CCAS va proposer au vote de son conseil d'administration l'octroi d'une aide financière sous conditions pour participer aux dépenses liées aux fluides des Orlysiens,

Le Conseil Municipal d'Orly :

INTERPELLE l'État sur la nécessité d'un soutien plus fort au pouvoir d'achat des ménages fragilisés par la crise,

DEMANDE au gouvernement de renforcer et d'élargir son « bouclier énergie ».

**Le Vœu est adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 22h50.

La secrétaire de séance  
**Maribel AVILES CORONA**



La Maire d'Orly  
**Christine JANODET**

